

## **1-Délibérations**

### **1) Formation d'un groupement de commandes entre les communes d'Archigny, d'Availles-en-Châtellerault, de Bonneuil-Matours, de Cenon-sur-Vienne, de Colombiers, de Monthoiron, de Senillé Saint Sauveur, de Thuré et de Vouneuil-sur-Vienne, pour la passation d'un marché de travaux relatif à l'entretien et la modernisation de la voirie et des espaces publics.**

Le Conseil municipal, ayant délibéré, décide, à l'unanimité :

- de créer un groupement de commandes composé des communes d'Archigny, d'Availles-en-Châtellerault, de Bonneuil-Matours, de Cenon-sur-Vienne, de Colombiers, de Monthoiron, de Senillé Saint Sauveur, de Thuré et de Vouneuil-sur-Vienne pour passer un marché de travaux d'entretien et de modernisation de la voirie et des espaces publics,
- d'approuver la désignation de la commune de Senillé Saint Sauveur comme coordonnateur du groupement de commandes,
- de procéder à l'élection de 2 représentants de la C.A.O de la Commune, élus parmi ses membres ayant voix délibérative : M PEROCHON comme titulaire et M JACQUEMIN comme suppléant.
- d'autoriser le maire à signer la convention de création du groupement de commandes, annexée à la présente délibération, ainsi que toute pièce relative à cet objet.

### **2) Passation d'un marché accord-cadre pour les travaux relatifs à l'entretien et la modernisation de la voirie et des espaces publics**

Afin de réaliser les travaux d'aménagement de voirie et de réseaux divers du programme pluriannuel, il est intéressant de recourir, comme l'autorise l'article 78 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics, à un accord cadre. Cette forme de marché permet une grande réactivité pour chiffrer, engager et faire réaliser des travaux.

**CONSIDERANT** la nécessité de lancer un marché de travaux de voirie et d'espaces publics :

Le conseil municipal, en ayant délibéré, à l'unanimité autorise le maire à signer l'accord cadre avec l'entreprise qui sera retenue.

### **3) Bulletin Municipal : vote des tarifs des annonceurs 2016**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour participer à la confection du bulletin municipal, il est possible de contacter les artisans et les entreprises pour leur proposer d'y insérer une publicité.

Il demande de fixer le prix de l'annonce publicitaire en fonction du format et du nombre de parution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants pour 2016 :

	Petit format	grand format
1 parution :	70 €	140 €
2 parutions :	120 €	240 €
3 parutions :	150 €	300 €

### **4) Inscriptions scolaires : décision relative aux demandes de dérogation**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision arrêté par l'inspection académique de la fermeture d'un poste implanté dans le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) St-Sauveur - Senillé en 2015.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les prévisions des effectifs élèves attendues portées à la connaissance de l'inspecteur, traduisent une baisse des effectifs pour la rentrée 2017.

Monsieur le Maire propose au Conseil de ne pas autoriser l'inscription des enfants domiciliés à Senillé Saint Sauveur dans les écoles extérieures tant que l'école aura la capacité d'accueil.

Après délibérations, le conseil municipal à l'unanimité décide de refuser toute scolarisation extérieure des enfants domiciliés à Senillé Saint Sauveur, tant que l'école aura la capacité d'accueil afin d'éviter une baisse des effectifs pour les années futures.

### **5) IAT : Mise en place d'un régime indemnitaire avec condition d'ancienneté**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-d'octroyer une indemnité d'Administration et de Technicité au montant de référence annuel au 1er juillet 2010, affecté d'un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 8, proportionnelle au temps de travail, aux agents :

-de catégorie C et B relevant des cadres d'emplois cités ci-dessus, à compter du 1er Mars 2016,

-de constituer une enveloppe budgétaire affectée au versement de cette indemnité, il sera fait application d'un coefficient multiplicateur égal à 4 à chaque montant de base précédemment rappelé en fonction de la catégorie de rattachement de chaque agent potentiellement bénéficiaire.

-de fixer les conditions d'ancienneté suivantes pour l'attribution de l'IAT :

-pour les agents contractuels : 2 ans

-pour les nouveaux agents recrutés en qualité de fonctionnaires qui n'ont donc pas d'ancienneté en qualité de contractuels au sein de la collectivité : 2 ans

-pour les agents fonctionnaires ayant effectués 1 année d'ancienneté en qualité de contractuels au sein de la collectivité : 1 an à l'issue du stage.

Précise que :

-les dispositions de l'indemnité faisant l'objet de la présente délibération pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence,

-l'IAT sera affectée d'un coefficient défini dans un arrêté individuel d'attribution,

-l'IAT sera versée mensuellement,

-l'IAT sera indexée sur la valeur du point de la Fonction Publique.

### **6) Autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin temporaire (service scolaire et périscolaire)**

Le Conseil Municipal ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la mise en place des temps d'activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et pour les nécessités du service ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique de 2ème classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 4 mois allant du 01 mai au 31 août 2016 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'ATSEM et d'agent technique pour l'entretien de l'école à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 30/35ème.

### **7) Création d'un emploi d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps non complet (service scolaire et périscolaire)**

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'Adjoint Technique de 2ème classe, à raison de 30 heures hebdomadaires,

et de créer un emploi d'Adjoint Technique de 2ème classe, à raison de 33.5 heures hebdomadaires, compte-tenu des nouvelles missions confiées dans le cadre de la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE : de supprimer un emploi d'Adjoint Technique de 2ème classe, à raison de 30 heures hebdomadaires et de créer un emploi d'Adjoint Technique de 2ème classe, à raison de 33.5 heures hebdomadaires au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

**8) Autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin temporaire (service technique et périscolaire)**

Le Conseil Municipal ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la mise en place des temps d'activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et pour les nécessités du service ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique de 2ème classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 4 mois allant du 01 mai au 31 août 2016 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'entretien des bâtiments communaux, de surveillance à la cantine scolaire, à la garderie périscolaire et aux Temps d'Activités Périscolaires à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17,5/35ème.

**9) Création d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (service technique et périscolaire)**

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'Adjoint Technique de 2ème classe, à raison de 17.5 heures hebdomadaires,

et de créer un emploi d'Adjoint Technique de 2ème classe, à raison de 20 heures hebdomadaires, compte-tenu des nouvelles missions confiées dans le cadre de la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE : de supprimer un emploi d'Adjoint Technique de 2ème classe, à raison de 17.5 heures hebdomadaires et de créer un emploi d'Adjoint Technique de 2ème classe, à raison de 20 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

**10) Autorisation de signer un contrat (service technique et périscolaire)**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

autorise le maire à signer le contrat à intervenir avec l'agent à compter du 01 mai 2016 et pour une durée déterminée de 4 mois (maximum 3 ans, renouvelable) pour faire face à un besoin temporaire.

indique que la base de rémunération de cet emploi, dont le niveau de recrutement se situe en Catégorie C, sera celle afférente au échelon 1 du grade d'adjoint technique de 2ème classe pour exercer les fonctions d'entretien des bâtiments communaux, de surveillance à la cantine scolaire, à la garderie périscolaire et aux Temps d'Activités Périscolaires.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif.

**11) DM N°1 : Trop perçu relatif aux droits de mutation à titre onéreux 2015**

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative du budget de l'exercice 2016 concernant un trop perçu des droits de mutation à titre onéreux sur l'exercice Senillé 2015 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement – Dépenses

Article 022 - Dépenses Imprévues = -11 907,55 €

Article 678 – Autres charges exceptionnelles = + 11 907,55€

**12) Demandes de subvention au titre de la DETR 2016 avec les modalités de financement**

Le Conseil municipal,

Vu l'article L 2334-33 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que certains programmes communaux rentrent dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la dotation d'équipement des territoires ruraux,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de solliciter au titre de la DETR 2016 une subvention pour les opérations suivantes :

- opération n°1 : rénovation de la salle de l'Etoile. Travaux de réfection de couverture et de ravalement de

façade ;

- opération n°2 : le cimetière communal (Senillé) : travaux de réfection du mur de clôture et de nettoyage des concessions en état d'abandon ;

- opération n°3 : réalisation de travaux communaux de sécurité et d'accessibilité portant sur la voirie communale, et sur les équipements de sécurité à la charge des communes sur la voirie départementale en agglomération ;

### **13) Dénonciation de contrat avec la société de nettoyage GSF**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la création de la nouvelle commune Senillé Saint Sauveur et donc de la réorganisation des services il s'avère nécessaire de revoir certains contrats.

Dans le cadre de cette délibération, il s'agit de dénoncer un contrat signé avec une société de nettoyage afin d'étudier les différentes possibilités qui s'offrent à la nouvelle commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de dénoncer le contrat signé avec la société GSF à compter du 28 avril 2016 et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

### **2-Compte-rendu des commissions**

-Commission enfance jeunesse : La commission s'est réunie le 25 mars dernier avec la participation des deux RAM (Le P'tit Prince et Kirikou) et de la CAF. La commission a fait part à ces intervenants de la difficulté pour les deux anciennes collectivités de changer les contrats et services en cours. Après discussions, la commission a proposé à la CAF de ne pas modifier les contrats en cours jusqu'en 2017. Après étude du dossier et accord de la CAF les contrats seront signés avec les deux RAM afin de permettre à l'ensemble de la population de bénéficier des services comme auparavant.

- Association du P'tit Prince : L'Assemblée générale a eu lieu le 7 avril dernier.

Quelques chiffres ont été présentés : 226 adhérents dont 6.9% représentants la commune de Senillé Point sur les activités LAEP et café des parents. Point financier sur le budget de l'association.

#### **-COMMISSION SCOLAIRE :**

-La commission explique au conseil municipal que suite à un incident intervenu dans le bus, elle souhaite réviser le règlement intérieur relatif au transport scolaire.

-Conseil d'école : la directrice de l'école maternelle a demandé aux élus s'il y avait des conséquences sur l'école dans le cadre de la création de la commune nouvelle. Point sur les activités et sur les effectifs.

-Point sur les PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) dans les écoles et les établissements scolaires :

-Objectif : se préparer, avant l'intervention des services de secours, aux éventuels accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, submersion marine, séisme, mouvement de terrain...), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité...), ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères, attentats...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens. Le PPMS est adapté à la situation précise de chaque école et de chaque établissement, qui doit permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale. Les directrices des écoles de Senillé Saint Sauveur ont travaillé sur ce dossier en concertation avec l'équipe éducative, les élus et le personnel concerné.

#### **-COMMISSION MANIFESTATION :**

La commission s'est réunie afin d'effectuer un point sur les différentes manifestations :

-Organisation le 5 août 2016 de multi randonnées avec le Val de Gartempe.

-Caravane des sports le 1<sup>er</sup> août au stade de St-Sauveur.

-Tour Poitou-Charentes le 25 août : en cours de préparation.

#### **-COMMUNICATION :**

Journal d'infos « Au Fil du Chaudet » : la commission à préparer et rédiger le courrier à envoyer aux annonceurs.

Présentation du planning de distribution du journal d'infos : 1<sup>ère</sup> quinzaine de juillet.

Puis fin juin, distribution d'un flyer sur les manifestations avant la période estivale.

#### **-CADRE DE VIE :**

### -Territoire de St-Sauveur :

Présentation des travaux de voirie, de bâtiments et d'aménagements paysagers.

Une réflexion est en cours sur la fermeture éventuelle de certains chemins communaux.

Suivi des dossiers « inondations » : référent : Vincent BUTRUILLE.

Maisons fleuries : concours organisé sur le territoire de St-Sauveur, la population s'inscrit pour y participer, le jury composé d'élus juge le fleurissement extérieur. Proposition pour le territoire de Senillé.

### -Territoire de Senillé :

-Des nouveaux panneaux d'entrée et sortie d'agglomération ont été commandés.

-Présentation des devis étudiés en commission concernant les travaux de bâtiments à l'école maternelle.

-Les travaux à la chapelle Ste-Anne sont en cours de finitions. Prévoir une rencontre avec la paroisse pour étudier l'aménagement de l'entrée de l'église

-Voirie : travaux à la Bizardière, la Mothe, la Fronsallière. La COLAS a demandé aux riverains s'ils étaient intéressés pour refaire leur entrée avec un enrobé suivant devis. Cette info sera insérée dans le prochain journal d'infos.

### -COMMISSION AGRICOLE :

Lors de la réunion du 5 avril dernier la commission a recensé les fossés entretenus sur l'ensemble du territoire.

-COMITÉ LOCAL D'AVAILLES : L'assainissement individuel est contrôlé tous les 10 ans. Les nouveaux propriétaires ont 2 ans pour mettre aux normes leur installation après avoir effectué un diagnostic. Aide possible du FNS Fonds National Solidarité si plusieurs installations. Pour information, les impayés sont financés par le FNS.

### **3-Dossiers en cours :**

-Senillé Modification du POS en PLU : une réunion a été organisée par le bureau d'études avec la participation des agriculteurs. Objectif du PLU : protéger les terrains agricoles. Prochaine réunion le 26/04/2016 à 14h concernant le diagnostic environnement des zones humides de Senillé. Elles sont situées aux abords de l'Ozon.

-St-Sauveur Modification du PLU : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modifications sur la zone NA permis groupés et maisons individuelles et zone NL constructions liées et nécessaires à l'activité sont autorisées. La modification a paru dans la presse et le registre d'enquête sera ouvert le 09/05/2016. Fin de l'enquête et approbation du PLU en mai.

-Une nouvelle modification du PLU sera prise en charge par la DDT pour la zone naturelle des déchets.

-Projet éolien : Les élus ont rencontré 4 entreprises. Une étude est en cours avec 2 d'entre elles pour une présentation en réunion du conseil municipal.

-Adressage : il s'agit d'une démarche nationale dont l'objectif est de corriger les adresses erronées, c'est-à-dire incomplètes, imprécises ... et de compléter l'adressage pour le rendre aux normes avant la fin de l'année. Organiser un groupe de travail sur ce dossier pour proposer des noms de rue et n° de protocole à suivre. Une délibération sera nécessaire avant la mise en pace de ce protocole.

### **4-Informations et questions diverses**

-Distribution des sacs ordures ménagères : bilan positif. Les résidences secondaires sont notées sur le listing et peuvent récupérer leurs sacs en mairie.